

Collège Montjoie – Saran

La Principale  
Aux représentants légaux des élèves de 4<sup>ème</sup>.

**Object : la 3<sup>ème</sup> « PREPA-METIERS » en Lycée professionnel**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est en classe de 4<sup>ème</sup> et peut s'il le souhaite et s'il est motivé, se porter candidat à la 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers ».

Cette demande d'orientation va permettre de l'accompagner dans la poursuite de l'élaboration de son projet d'orientation en particulier vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage.

### **Les objectifs**

La 3<sup>e</sup> « prépa-métiers » propose à des élèves volontaires, à l'issue de la classe de quatrième, la poursuite de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et un accompagnement renforcé dans l'élaboration de leur projet professionnel. Ces classes sont intégrées dans un lycée professionnel.

En complément des 25 heures d'enseignement général, les élèves suivent un enseignement spécifique de 5 heures hebdomadaires leur permettant de découvrir les formations et les métiers de la voie professionnelle. Ils bénéficient également de périodes de stage en entreprise pour explorer différents métiers et construire leur projet d'orientation.

Cette classe est destinée à des jeunes qui sont prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation.

Les élèves de 3<sup>e</sup> prépa-métiers présentent le diplôme national du brevet (DNB) professionnel ou général.

La classe de 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » comme la classe de 3<sup>ème</sup> collège est une classe d'orientation.

L'un des objectifs prioritaires de ce dispositif est l'augmentation du taux d'accès des élèves de « prépa-métiers » en bac professionnel.

### **Le dossier de candidature**

Les dossiers de candidatures 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » vous seront remis lors de la réunion d'information organisée jeudi 04 avril de 17h00 à 18h00. Les dossiers seront à rendre renseignés au professeur principal **au plus tard le MERCREDI 10 AVRIL**.

Puis, le dossier sera transmis par le collège à la commission départementale qui examinera la demande d'entrée.

Les notifications d'affectation vous seront adressées par la DSDEN du Loiret.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Paula Houry  
Principale